

# P L U I

## Communauté de Communes des Quatre Vallées

Atelier Mobilité-Services-Energies du PADD

*Lundi 4 février 2019*

## Mobilité et services comme conditions de développement et d'attractivité

### Se positionner politiquement en matière de transition énergétique

#### Ordre du jour

- 1/ Rappel des axes des scénarios liés à la thématique « mobilité et services ».
- 2/ Quels outils pour développer ces objectifs ?
- 3/ Les règles d'analyse pour le déroulement de l'atelier

# 01

Rappel des axes des scénarios liés à  
la thématique mobilité et services.

P L U i

---

# Vers une offre en mobilité et services comme conditions de développement et d'attractivité

- ▶ Accompagner la mobilité vers l'Ile de France.
- ▶ Développer la mobilité interne à la CC4V.
- ▶ Redéployer l'offre médicale.
- ▶ Fidéliser la jeunesse – répondre aux besoins de l'enfance
- ▶ Compenser la dématérialisation et la disparition des services publics en zone rurale.
- ▶ Répondre aux besoins des populations en termes de réseaux.
- ▶ Accompagner la transition énergétique.
- ▶ Encadrer le développement de l'éolien sur le territoire
- ▶ Encadrer le développement du photovoltaïque.
- ▶ Accompagner le déploiement des véhicules électriques.

# 02

Mobilité et services comme  
conditions de développement  
et d'attractivité

Se positionner politiquement  
en matière de transition  
énergétique: **quels outils ?**

P L U i

---

# Mobilité et services comme conditions de développement et d'attractivité

## Se positionner politiquement en matière de transition énergétique

04

	Outils	Code de l'Urbanisme	Descriptions	Exemples
1	Orientations du PADD	L.151-5	Définit les orientations générales concernant les politiques d'équipement; concernant les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial.	<p>Accompagner la mobilité vers l'Ile de France.</p> <p>Développer la mobilité interne à la CC4V. Redéployer l'offre médicale.</p> <p>Fidéliser la jeunesse - répondre aux besoins de l'enfance</p> <p>Compenser la dématérialisation et la disparition des services publics en zone rurale.</p> <p>Répondre aux besoins des populations en termes de réseaux.</p> <p>Accompagner la transition énergétique.</p> <p>Encadrer le développement de l'éolien sur le territoire</p> <p>Encadrer le développement du photovoltaïque.</p> <p>Accompagner le déploiement des véhicules électriques.</p>

# Mobilité et services comme conditions de développement et d'attractivité

## Se positionner politiquement en matière de transition énergétique

04

	Outils	Code de l'Urbanisme	Descriptions	Exemples
2	Zonage	L.151-9 et suivants	Zones dédiées	<p>Concentrer les populations dans les zones favorisera la réponse en demande de déplacement.</p> <p>Identifier les espaces disponibles pour créer des tiers-lieux.</p> <p>Définir des zones pour les centrales photovoltaïques.</p> <p>Définir des secteurs à protéger au titre du paysage pour ne pas y voir s'implanter des éoliennes.</p>

# Mobilité et services comme conditions de développement et d'attractivité

## Se positionner politiquement en matière de transition énergétique

04

	Outils	Code de l'Urbanisme	Descriptions	Exemples
4	Règlement	L. 151-39	Il peut fixer les conditions de desserte par les voies et les réseaux des terrains.	Obligation d'une largeur minimale pour un chemin d'accès, une route etc... Obligation de 2 places de stationnement par logement. Obligation de 10% des places de stationnement avec un une borne de recharge électrique.
		L. 151-30	Il fixe des obligations minimales pour les vélos en matière de stationnement pour les immeubles d'habitations et de bureaux.	10% de la surface de plancher en stationnement cycle.
		L. 151-32	Il peut fixer un nombre maximal d'aires de stationnement pour les véhicules motorisés (pour des constructions d'une destination autre que l'habitat).	
		R. 151-37 1°	Imposer une mixité des destinations ou sous-destination au sein d'une construction ou d'une unité foncière.	Imposer la création d'activité commerciale ou la réalisation d'un équipement d'intérêt général au milieu d'un quartier d'habitat
		R. 151-37 3° et 4°	Identifier et délimiter les quartiers, îlots et voies dans lesquels doit être préservée ou développer l'activité commerciale.	Interdiction du changement de destination pour les rez-de-chaussée en commerce.



# Mobilité et services comme conditions de développement et d'attractivité

## Se positionner politiquement en matière de transition énergétique

04

	Outils	Code de l'Urbanisme	Descriptions	Exemples
5	Emplacements Réservés (ER)	L.151-41 1° et 2°	Dans les zones urbaines et à urbaniser, des emplacements réservés en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programme de logements qu'il définit.	<p>Pour constituer de la réserve foncière près des gare pour développer le stationnement cycle sécurisé.</p> <p>Pour constituer des continuités piétonnes.</p> <p>Pour développer des pistes cyclables.</p> <p>Constituer du foncier pour réaliser une aire de co-voiturage.</p> <p>Pour réaliser un pôle de santé.</p> <p>Créer de nouveaux équipements (aire de jeux, maison des associations, maison des jeunes, extension de cimetière, nouvelle station d'épuration etc...).</p>
6	Prescriptions des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)	L.151-7 (2°, 4) R.151-6, R151-7 et R.151-8	Comprennent des dispositions portant sur les transports et les déplacements.	<p>Définir des principes d'aménagement intégrant différents modes de déplacement possible, prenant en compte les problématiques de stationnement, imposant la réalisation d'équipement pour garantir un cadre de vie de qualité (placette centrale dans un quartier etc...).</p> <p>Création d'une OAP thématique définissant les zones d'implantation privilégiées des production d'énergie.</p>

# 03

## Les règles d'analyse pour le déroulement de l'atelier

P L U i

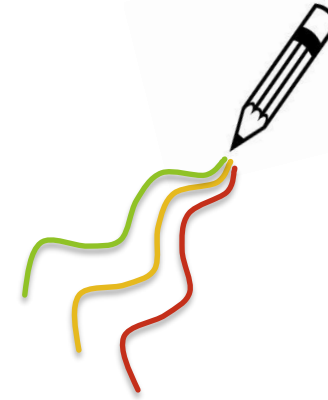
---

# Vers une offre en mobilité et services, conditions de développement et d'attractivité

05

Les règles de l'analyse pour l'atelier :

- Se positionner sur les équipements à développer, les circuits de déplacement doux à envisager, les secteurs à privilégier en matière de développement énergétique.
- Remplir la fiche outil en faisant le lien via des numéros sur les plans.





# Merci de votre attention

---

